

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL**

de la trois cent vingt-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 16 juin 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 22 septembre 2008**

**Procès-verbal de la trois cent vingt-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 16 juin 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
BERNIER, Geneviève Étudiante – Baccalauréat en administration		X
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables		X
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X (quitte à 19 h 50)	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X (arrive à 16 h 40)	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X (quitte à 19 h 10)	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X (quitte à 17 h 40)	
<b><u>INVITÉ :</u></b>		
BOILEAU, Jean Directeur – Communications et recrutement		X

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
--	----------------	---------------

**OBSERVATRICES RÉGULIÈRES :**

MONDOU, Hélène  
Agente de recherche  
Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette  
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

La présidente du conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 35.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent vingt-troisième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des trois cent quatorzième et trois cent quinzième réunions du comité exécutif
- 4.- Affaires générales
  - 4.1 UQO – Ville de Gatineau
  - 4.2 Démission de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources
  - 4.3 Démission d'un membre socio-économique au conseil d'administration
  - 4.4 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs en vue de l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais
  - 4.5 Campus Santé
  - 4.6 Information présentée par le recteur
- 5.- Affaires académiques
  - 5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
  - 5.2 Mise à jour du *Plan stratégique de la recherche* de l'Université
  - 5.3 Baccalauréat en sciences infirmières – Formation initiale
  - 5.4 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-François Lapointe
  - 5.5 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Julio Valdés au Département d'informatique et d'ingénierie
- 6.- Affaires administratives et financières
  - 6.1 Renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1<sup>er</sup> juin 2008
  - 6.2 Acceptation des garanties du promoteur pour le projet de construction du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais
- 7.- Nominations
  - 7.1 Nominations des membres du Comité de santé, sécurité et prévention
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents

- 9.1 Services communs 2007-2008 – Université du Québec
- 9.2 Prix en environnement
- 9.3 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences comptables (7766)
- 9.4 Prise de position des établissements universitaires à l'égard de l'accessibilité géographique
- 9.5 Tableau des présences des membres du conseil d'administration
- 9.6 Rapport du Comité de vérification sur le Bureau de liaison université-milieu (BLUM) de l'Université du Québec en Outaouais

#### 10.- Relations de travail

La doyenne de la gestion académique, madame Murielle Laberge, et le porte-parole patronal pour la négociation avec les chargés de cours, monsieur André-Jean Pelletier, seront présents pour le traitement de ce point.

- 10.1 Renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université du Québec en Outaouais

#### 11.- Prochaine assemblée

#### 12.- Levée de l'assemblée

### 2.- **Procès-verbal de la trois cent vingt-troisième réunion**

#### 2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par madame Anne Philippe, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingt-troisième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

#### 2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent vingt-troisième réunion, les suites régulières ont été données.

### 3.- **Entérinement des décisions des trois cent quatorzième et trois cent quinzième réunions du comité exécutif**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatorzième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quinzième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

### 4.- **Affaires générales**

#### 4.1 **UQO – Ville de Gatineau**

Le recteur commente la lettre, déposée en séance, que le maire de la ville de Gatineau, monsieur Marc Bureau, lui a acheminée le 6 juin 2008 et qui fait état des réponses de la Ville aux demandes de l'UQO.

Sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos, en autorisant la présence des observateurs réguliers du conseil.

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Marc Aubé, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée du huis clos.

Le conseil d'administration accueille la décision en trois volets de la Ville de Gatineau à l'égard des demandes de l'UQO et formule le souhait que des démarches soient entreprises afin de clarifier la portée des éléments suivants :

- au 2<sup>e</sup> picot : à propos du remboursement des compensations tenant lieu de taxes à la condition suivante : « des constructions réalisées de 2009 à 2019 destinées à des  fins éducatives  »;
- au 3<sup>e</sup> picot : participation de la Ville à la Fondation : « conditionnelle à l'offre de  nouveaux programmes liés au domaine de la santé  ».

Le conseil d'administration émet également le souhait que l'UQO puisse en arriver à une entente sur les éléments suivants qui ne sont pas abordés dans la décision de la Ville et qui ont fait l'objet de discussions lors des rencontres du comité UQO – Ville de Gatineau :

- le protocole UQO – Ville de Gatineau relatif au terrain de soccer;
- la demande de l'UQO relative au changement de zonage dans le secteur du pavillon Lucien-Brault, en vue de rendre éventuellement possible l'utilisation du bâtiment à des fins institutionnelles (Fonction publique) autres qu'éducatives;
- le développement de l'axe « boulevard Saint-Joseph » pour permettre un accès, via cette artère, au campus Alexandre-Taché.

Le conseil d'administration mandate le recteur pour assurer le suivi à cet effet.

#### **4.2 Démission de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources**

Le recteur informe le conseil de la décision de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, de quitter ses fonctions le 31 août 2008 pour aller relever d'autres défis professionnels, tel qu'il appert à la lettre qu'elle lui faisait parvenir à cet effet le 28 mai 2008 et dont une copie a été remise aux membres du conseil.

Il témoigne au conseil de sa reconnaissance et de sa grande appréciation du travail de madame Grand-Maître et de son apport au développement et au bon fonctionnement de l'Université durant les années où elle a été en poste. Il rappelle quelques défis importants qu'elle a eus à relever dont celui du redressement budgétaire, de la construction du CRTL et de l'agrandissement du pavillon Alexandre-Taché, sans oublier le dossier du campus de Saint-Jérôme qui devrait connaître son aboutissement dans les semaines à venir.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources se dit très satisfaite de ses accomplissements depuis son arrivée à l'Université et tient à souligner à quel point la confiance du conseil d'administration aura été un facteur déterminant dans sa capacité à mettre de l'avant d'importants projets immobiliers, dont la construction des ailes « B » et « C », du CRTL et du projet du campus de Saint-Jérôme. Elle dit quitter la « tête haute » et rappelle les nombreux défis auxquels l'Université sera confrontée dans les prochains mois, dont ceux relatifs à la gestion des finances.

Le conseil lui témoigne, par des applaudissements, son appréciation pour les services rendus et, particulièrement, pour sa contribution aux travaux du conseil.

Par ailleurs, le recteur fait le point sur le processus de dotation du poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources qui est sous son entière responsabilité. Il souhaite être en mesure de procéder, durant la période estivale, avec le comité de sélection qu'il est à former. Il rappelle que le conseil d'administration, sur sa recommandation, sera invité à entériner sa recommandation quant au choix d'un nouveau vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Il invite les membres du conseil qui le désirent à lui transmettre par courriel leurs attentes quant au profil de la personne appelée à occuper cette importante fonction.

Un membre se dit surpris de constater cette démission, alors que le conseil venait à peine de procéder, pour une période de cinq années, au renouvellement du mandat de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et s'interroge sur les véritables motifs à la base de cette décision, de même que sur la prérogative du recteur de procéder au choix des personnes appelées à former le comité de sélection. Il exprime son inquiétude à l'égard d'une sous-représentation possible, au comité de sélection, de personnes provenant du secteur académique.

Le recteur indique que les motifs de départ de madame Grand-Maître sont d'ordre personnel, rappelle que le processus est une prérogative du recteur et rassure le conseil à l'effet que la dimension « académique » constituera une préoccupation essentielle pour le comité

#### **4.3 Démission d'un membre socio-économique au conseil d'administration**

Le secrétaire général informe le conseil de la démission, pour des raisons de santé, en date du 21 mai 2008, de monsieur Jacques Pelletier, tel qu'il appert de la lettre qu'il lui adressait et dont copie est remise aux membres du conseil.

Le recteur mentionne que, de concert avec la présidente, une lettre de remerciements lui a été adressée.

Il suggère au conseil, qui se dit en accord, de reporter en septembre prochain la mise en branle du processus de nomination pour son remplacement, compte tenu des préoccupations relatives à la gouvernance qui ont été exposées et discutées au cours de l'année. En outre, il souligne que le conseil pourrait être invité à confier à un comité du conseil la responsabilité de déterminer le profil des membres socio-économiques recherchés et de suggérer une liste de candidatures potentielles. Cette procédure s'inspire de la lettre et de l'esprit du rapport Toulouse sur la gouvernance et s'accorde aussi avec les positions exprimées sur cette question par la ministre Michelle Courchesne qui a manifesté, à plusieurs reprises, sa volonté de revoir la composition des conseils d'administration universitaires.

#### **4.4 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs en vue de l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais**

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier, il est résolu à l'unanimité de décréter le huis clos, avec la présence des observateurs.

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatién, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée du huis clos.

La résolution a été traitée à huis clos.

#### **4.5 Campus Santé**

Le recteur présente l'état de la situation concernant le dossier du campus santé Outaouais dont l'Université est un partenaire majeur. Il commente les nombreuses étapes qui ont été franchies dans ce dossier, en mettant l'emphase sur les interventions de sa part et celles du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en relation, à la fois, avec les autorités régionales de la santé (l'Agence de la santé et des services sociaux et le CSSS de Gatineau), avec la Faculté de médecine de l'Université McGill et avec le caucus des députés régionaux.

Le projet de campus santé Outaouais a pris forme il y a environ un an à la suite d'une intervention du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, qui confirmait sa volonté de voir la région de l'Outaouais prendre des initiatives, particulièrement en matière de formation de professionnels de la santé. Il suggérait alors une mobilisation des partenaires identifiés afin de jeter les bases d'un projet de campus santé qui a véritablement pris sa forme lors de la conférence de presse convoquée par l'Agence régionale, et qui avait lieu le 9 juin 2008, à l'Université. D'ailleurs, le recteur confirme que, bien que la conférence de presse ait eu lieu ici à l'UQO, il y participait au même titre que les représentants des autres partenaires et que les représentants politiques et de l'Agence étaient les maîtres d'œuvre de ce lancement.

L'UQO a été associée, avec les autres membres du consortium, à l'élaboration d'un plan d'action dont les principaux éléments portaient sur des stratégies d'attraction du personnel spécialisé dans les domaines de la santé, de leur rétention et de la mise en place de programmes de formation en santé, dont ceux des infirmières praticiennes de 1<sup>re</sup> ligne et des médecins. Il rappelle qu'il y a eu dépôt, lors du conseil du 20 mai 2008, des lettres qu'il a adressées à différentes instances, comportant les demandes de l'Université dans le cadre de ce projet.

Un membre intervient pour exprimer son malaise en regard du processus employé jusqu'à maintenant dans ce dossier qui présente, selon lui, un sérieux défi de gouvernance. En outre, il ajoute qu'il considère que le conseil a été et est toujours en déficit d'information. Il déplore, comme membre du conseil, avoir été mis devant des faits accomplis puisque tout ce qui a fait l'objet d'annonces l'a été sans que le conseil d'administration en soit préalablement informé et dit déplorer également de ne pas avoir eu la possibilité, à la fois de discuter des orientations mises de l'avant et d'adopter une position « politique ».

Le recteur dit comprendre la réaction du membre mais insiste pour dire que le « concept » de campus santé n'existe, sous la forme concrète qu'on lui connaît maintenant, que depuis la conférence du 9 juin 2008. Il confirme effectivement que le dossier a rapidement pris une « couleur » politique, se situant dans le prolongement direct des engagements électoraux de la députation régionale.

Il termine en rappelant au conseil que le ministre responsable de la région, monsieur Benoît Pelletier, avait pris position, à au moins deux reprises, sur le fait que la formation médicale, si elle devait avoir lieu, serait donnée à l'UQO, sur le site du campus Alexandre-Taché.

#### **4.6 Information présentée par le recteur**

Le recteur commente le « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal ». Il fait état des constats du rapport qui, selon lui, pourraient s'avérer les plus utiles dans le cadre de la réflexion présentement en cours sur la gouvernance universitaire et attire l'attention du conseil sur les recommandations du Vérificateur général concernant le siège social de l'Université du Québec et le rôle de l'Assemblée des gouverneurs.

Un membre se dit sensible aux critiques du Vérificateur général envers les membres du conseil d'administration de l'UQAM, sous l'angle de ce qu'il associe à un « problème majeur » d'absence d'expertise parmi les membres de ce conseil et mentionne n'avoir aucune hésitation à établir le parallèle avec la situation qui a entouré, à l'UQO, l'octroi du contrat des services alimentaires à pareille date l'année dernière.

### **5.- Affaires académiques**

#### **5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 324-CA-4879 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.2 Mise à jour du *Plan stratégique de la recherche de l'Université***

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que le conseil d'administration adoptait, le 22 mai 2001, le *Plan stratégique de la recherche*, ainsi que son résumé. Une mise à jour mineure de ces documents était adoptée le 18 mars 2003.

Il faut rappeler que l'adoption du Plan stratégique par le conseil d'administration est une condition nécessaire à la présentation de candidatures au Programme des chaires de recherche du Canada et à la présentation de demandes de subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), des programmes de financement hautement compétitifs. Le plan s'inscrit aussi dans une dynamique québécoise, car il permet de bien baliser les orientations stratégiques de l'institution auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Suite au lancement du prochain concours d'infrastructure de la FCI, dont la date de tombée des demandes est en octobre 2008, il est apparu essentiel au doyen de la recherche et au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de mettre à jour le *Plan stratégique de la recherche*. Cette mise à jour vise essentiellement à actualiser les données factuelles et à témoigner de la réalité actuelle de la recherche à l'UQO de manière à étayer adéquatement les demandes qui seront présentées à la FCI à l'automne 2008. L'opération se veut donc à ce stade-ci fortement circonscrite et s'inscrit à l'écart de l'opération de planification stratégique institutionnelle qui repose sur un processus consultatif échelonné sur plusieurs mois. Les conclusions de cette dernière opération, qui incluront notamment les développements en recherche autant à Gatineau qu'à Saint-Jérôme, permettront d'établir la pertinence d'une mise à jour en profondeur du *Plan stratégique de la recherche*.

Le cœur du document, à savoir l'identification des domaines en consolidation et en émergence, ainsi que l'assignation des chaires à ces domaines, n'a pas changé radicalement. On propose que le domaine de la cyberpsychologie passe d'un domaine en émergence à un domaine en consolidation. En effet, le renouvellement de la chaire en cyberpsychologie clinique et l'obtention récente d'une subvention pancanadienne de la FCI ont fait en sorte que l'étiquette « émergence » ne correspond plus à la réalité ».

La structure du document a été modifiée quelque peu en regroupant en une seule rubrique, *6. Programmes majeurs de soutien stratégique*, les rubriques du plan initial traitant de la répartition des chaires et du processus d'attribution des chaires. Finalement, une rubrique spécifique a été ajoutée, *7. Mise à jour du Plan stratégique et responsabilités*, à partir d'un texte déjà présent dans le document initial.

Toutes les autres modifications visent l'actualisation de données (ex. corps professoral, programmes d'études).

Le projet de mise à jour du plan tient compte des commentaires formulés par le Comité de la recherche.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a demandé un avis à la commission des études quant à la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche*. À sa réunion du 5 juin courant, la commission des études donnait un avis favorable à la mise à jour dudit plan et de son résumé. Le dossier est maintenant transmis au conseil d'administration, de qui relève l'adoption de ce plan.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur David Clément, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 324-CA-4880 concernant la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche* de l'Université, laquelle est jointe en appendice.

### **5.3 Baccalauréat en sciences infirmières – Formation initiale**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente la lettre du 29 mai 2008 du sous-ministre Michel Boivin, du MELS, adressée au recteur de l'UQO et déposée aux membres du conseil d'administration.

Il effectue un bref rappel historique des actions entreprises dans le passé par l'Université en vue d'assurer la viabilité financière du programme, notamment la position adoptée par l'UQO, il y a trois ans, de procéder à la suspension des admissions au programme. Suite à cette décision, il rappelle qu'une entente était intervenue par laquelle l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais a soutenu l'UQO pour une somme totale de 600 000\$ sur trois ans, ce qui avait permis à l'UQO de maintenir les admissions à ce programme.

Il souligne que, malgré le financement particulier dont le programme a fait l'objet il y a trois ans et le fait que l'Université s'était alors engagée à revoir la structure des coûts associés au programme, la formule actuellement utilisée pour le financement des activités de ce programme s'avère toujours aussi inadéquate qu'elle ne l'était et que cette situation entraîne des déficits importants que l'Université doit supporter. Les coûts directs associés à la formation pratique des étudiantes de ce programme sont de l'ordre de 375 000 \$ par année. Il considère qu'il n'existe aucun moyen pour l'Université de s'affranchir de ces coûts inhérents à ce type de programme.

Considérant le refus du ministère à la demande de l'UQO et devant la situation déficitaire du programme où chaque étudiant génère un ensemble de coûts que l'UQO doit supporter en l'absence du financement adéquat, il mentionne que le conseil pourrait être invité, à l'automne prochain, à entamer une réflexion sur la pérennité du programme et à examiner la possibilité de procéder à la suspension des admissions, et ce, dès le trimestre de l'automne 2009.

Le recteur, qui abonde dans le même sens, informe le conseil des représentations qu'il a effectuées auprès du caucus des députés régionaux afin d'obtenir l'appui de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il ajoute que ce refus de répondre positivement à la demande de l'Université entraîne déjà un manque à gagner de 375 000 \$ dans le budget 2008-2009 que le conseil a adopté à sa réunion du 20 mai 2008 et qu'il sera en conséquence nécessaire, lors de la révision budgétaire en novembre prochain, de prendre des décisions pour assurer le respect du budget. Il dit s'attendre à connaître la position du caucus des députés régionaux à la suite de ses représentations, d'ici la fin juin.

Un membre suggère d'examiner avec l'Agence régionale de la santé et des services sociaux les retombées d'une fermeture éventuelle du programme sur la prestation, à long terme, des services infirmiers, ce à quoi le recteur répond que l'Agence est effectivement tenue informée des développements et qu'une lettre a été envoyée à cet effet au président-directeur général de l'Agence.

Un membre informe le conseil qu'il va s'opposer à toute recommandation de fermeture du programme, si jamais cette recommandation devait aboutir au conseil, et insiste pour rappeler la responsabilité qu'il considère non-assumée du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du financement adéquat de l'éducation.

Le conseil prend acte des informations transmises par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et par le recteur et convient de faire le point sur la situation lors de la réunion du 22 septembre 2008.

#### **5.4 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-François Lapointe**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que la convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui, tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais, contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-François Lapointe, pour une période de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 324-CA-4881 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-François Lapointe, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.5 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Julio Valdés au Département d'informatique et d'ingénierie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que la convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la

personne qui, tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais, contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Julio Valdés, pour une période de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 324-CA-4882 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Julio Valdés au Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

## **6.- Affaires administratives et financières**

### **6.1 Renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1<sup>er</sup> juin 2008**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que lors de sa réunion tenue le 22 mai dernier, l'Assemblée des gouverneurs a adopté la résolution 2008-7-AG-R-96 relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec.

L'Assemblée des gouverneurs recommande aux conseils d'administration des établissements de l'Université du Québec de ratifier le renouvellement de ces contrats et de transmettre au secrétaire général de l'Université du Québec copie d'une résolution à cet effet, dans les meilleurs délais.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 324-CA-4883 concernant le renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1<sup>er</sup> juin 2008, laquelle est jointe en appendice.

### **6.2 Acceptation des garanties du promoteur pour le projet de construction du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que lors de la réunion spéciale du conseil d'administration du 28 avril 2008, il a été résolu (322S-CA-4838) de retenir la proposition du promoteur « Groupe Commercial AMT Inc. » concernant le projet de campus universitaire de Saint-Jérôme. La résolution stipule clairement que l'octroi du contrat au promoteur est conditionnel à l'obtention, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), du financement requis pour le projet. De plus, une lettre d'intention a été envoyée au promoteur le 29 avril 2008 par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources. Cette lettre énumère l'ensemble des conditions devant être rencontrées par le promoteur avant l'octroi du contrat. Rappelons que ces conditions sont prévues et largement détaillées dans les documents d'appel de propositions, identifiés sous le numéro de projet UQO-A803-C111.

Une rencontre a été tenue le 8 mai 2008 entre les représentants du promoteur et ceux de l'Université pour discuter des conditions contenues dans la lettre d'intention. Le promoteur confirme son engagement, dans une lettre datée du 9 juin 2008, à respecter l'ensemble de ces conditions à la satisfaction de l'Université. Suite à la réponse du promoteur, les aspects légaux de la transaction à intervenir ont été analysés par Me Nancy Demers, avocate du cabinet McCarthy Tétrault. Me Demers a transmis un avis juridique, daté du 9 juin 2008, où elle se dit satisfaite des engagements et des démarches du promoteur visant à répondre aux exigences de l'Université.

Par ailleurs, le promoteur a entrepris certaines démarches préparatoires pour être en mesure de respecter le calendrier de réalisation du projet qui prévoit que la construction de l'immeuble pourrait débuter à la fin septembre 2008. La firme « Les architectes Hudon Julien » a été mandatée par le promoteur pour procéder à la confection des plans et devis du futur bâtiment. Les représentants de cette firme

rencontreront les directions de certains départements, modules et services pour compléter les aménagements des locaux. Ces rencontres sont prévues les 10, 11 et 13 juin 2008.

À l'égard des démarches visant l'obtention d'une entente de financement pour le campus, une rencontre a été tenue le 30 avril 2008 avec les instances du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette rencontre a permis d'informer le ministère sur les résultats du processus d'appel d'offres et de discuter des prochaines étapes entourant le projet. Une demande de financement officielle a été préparée par le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources et a été acheminée au ministère. Cette demande était accompagnée d'une analyse des risques relatifs au projet. La réponse du ministère concernant le financement du projet est attendue à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet 2008. Advenant une réponse favorable du ministère, le projet devra être entériné à la fois par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais et par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

Après délibérations, le vote ayant été demandé, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 - contre : 1) d'adopter la résolution 324-CA-4884 concernant l'acceptation des garanties du promoteur pour le projet de construction du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice. Un membre, monsieur David Clément, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

## 7.- Nominations

### 7.1 Nominations des membres du Comité de santé, sécurité et prévention

Comme prévu à la Politique de santé, sécurité et prévention, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources a invité les syndicats et associations à identifier un membre de leur groupe (deux pour l'Association générale des étudiant(e)s) pour composer le Comité de santé, sécurité et prévention.

Les groupes ayant maintenant identifié leur membre, le conseil d'administration est invité à les nommer officiellement pour un mandat de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 mai 2010. Cependant, les deux membres de l'Association générale des étudiants n'ont pas encore été désignés.

Les personnes suivantes ont été nommées :

- Mme Line Blais, Syndicat du groupe professionnel
- M. Denis Brochu, Syndicat des professeures et professeurs
- Mme Isabel Côté, Syndicat des chargées et chargés de cours
- Mme Bianca Gauthier, Syndicat du personnel de soutien
- M. Marc-André De Blois, Association du personnel administratif
- M. Pierre Tessier, Association des cadres

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 324-CA-4885 concernant la nomination des membres du Comité de santé, sécurité et prévention, laquelle est jointe en appendice.

## 8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que des efforts continuent à être déployés en lien avec le projet d'Institut de recherche sur la forêt feuillue. Il indique que l'élaboration de ce projet est réalisée grâce, entre autres, au soutien financier de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO).

Il commente les plus récentes statistiques relatives aux admissions et aux inscriptions au trimestre d'automne 2008, sur la base d'un document qui est remis en séance aux membres du conseil. Il attire l'attention du conseil sur le fait que le nombre de demandes d'admission est légèrement en hausse par rapport à l'année dernière. Par contre, les statistiques relatives aux inscriptions laissent entrevoir une différence significative, malheureusement à la baisse, pour le prochain trimestre, qu'il situe aux environs de 2000 crédits. À ce sujet, il rappelle que des mesures ont été mises en place afin d'inciter les étudiants à s'inscrire plus rapidement. Il indique que la pratique

d'inscription tardive est malheureusement trop répandue à l'UQO, ce qui complexifie grandement la gestion des activités à l'horaire.

Le recteur confirme que l'Université a établi une entente avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) consistant en une location d'espaces, dès l'automne 2008, au pavillon Alexandre-Taché, permettant à l'ÉNAP d'y loger des professeurs et d'y dispenser des activités de formation. Cette « proximité », selon le recteur, va faciliter la création de nouvelles synergies en matière d'enseignement et de recherche pour le plus grand bénéfice de la région.

## 9.- Dépôt de documents

- 9.1 Services communs 2007-2008 – Université du Québec
- 9.2 Prix en environnement
- 9.3 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences comptables (7766)
- 9.4 Prise de position des établissements universitaires à l'égard de l'accessibilité géographique
- 9.5 Tableau des présences des membres du conseil d'administration
- 9.6 Rapport du Comité de vérification sur le Bureau de liaison université-milieu (BLUM) de l'Université du Québec en Outaouais

## 10.- Relations de travail

### 10.1 Renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du conseil d'administration sont invités à quitter la séance de même que les observateurs réguliers.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais est échue depuis le 31 décembre 2006. Les négociations pour son renouvellement ont débuté à l'hiver 2007.

Pour l'Université du Québec en Outaouais, les propositions qui ont été faites à la table de négociation en vue de répondre aux demandes syndicales l'ont été en lien avec les deux préoccupations majeures suivantes :

- démontrer l'importance pour l'UQO des personnes chargées de cours et leur manifester notre volonté de leur offrir de bonnes conditions de travail, comparables à celles existantes ailleurs au Québec;
- respecter la situation financière de l'UQO et, tout particulièrement, respecter le plan de redressement que s'est donné l'UQO et éviter le non-octroi de subvention conditionnelle.

La doyenne de la gestion académique, madame Murielle Laberge, accompagnée de monsieur André-Jean Pelletier, tous deux membres du Comité de négociation pour la partie patronale, accompagnent le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour présenter les résultats de la négociation ainsi que les effets escomptés.

Les membres du conseil d'administration sont donc maintenant invités à adopter le projet de convention collective qui encadrera les conditions de travail des personnes chargées de cours de l'Université du Québec en Outaouais pour une période de trois (3) ans et cinq (5) mois, soit jusqu'au 31 mai 2010.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 324-CA-4886 concernant le renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et

chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources suggère que l'entente soit soumise au Service des ressources humaines et financières afin de valider les estimations de coûts. Elle explique que le temps a manqué afin de finaliser ces validations. Elle ajoute que ceci permettra d'obtenir les données exactes afin d'en apprécier l'effet total sur le budget 2008-2009.

**11.- Prochaine assemblée**

La présidente avise que la prochaine assemblée a lieu le 22 septembre 2008, mais qu'il est prévu qu'une réunion spéciale du conseil d'administration ait lieu le 30 juin 2008 ou à une date postérieure, essentiellement pour inviter le conseil à disposer de la recommandation de l'octroi du contrat de réalisation du campus de Saint-Jérôme, une fois la confirmation ministérielle reçue. Le secrétaire général va communiquer, dès qu'ils seront connus, les développements à cet effet aux membres du conseil.

**12.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par madame Claudette Gatién, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 20 .

*Original signé par :*

---

La présidente, Marlène Thonnard  
Le secrétaire, Luc Maurice